



Les actions de formations agréées par VIVEA

La session d'instruction VIVEA du 09 juin 2022 a agréé les formations suivantes pour ses contributeurs :

Titre des formations	Organismes de formation	Numéros de téléphone
Prise en main de son rôle en tant qu' élu d'une structure OPA	Jeunes Agriculteurs National	01 42 65 17 51
La certification HVE : quels enjeux et comment les atteindre ?	Centre de Gestion Agréé Picardie Nord Est Ile de France	03 22 50 20 97
La certification HVE : un label de qualité pour de nouveaux marchés		
SENEQUE MODULE 6 : Finance et gestion des risques	La Coopérative Agricole Solution Plus	01 44 17 57 00
Licence Entraîneur Public de Trot	Association de Formation et d'action sociale des écuries de courses	03 44 62 41 82
CIVE : optimiser son assolement et les pratiques de conduite - Niveau 1	Chambre d'Agriculture de Région Ile de France	01 39 23 42 39
Favoriser les auxiliaires sur son exploitation en grandes cultures		
Conduite économique des engins agricoles		
Fertilité Biologique des Sols		
Mettre en œuvre la préparation mentale des sportifs	LNF - Les Nouvelles Formations	01 56 41 00 90
Utiliser les outils numériques pour collaborer	FRCUMA Nouvelle Aquitaine	05 56 79 64 36
Accompagnement à l'amélioration des pratiques et préparation à la labellisation Qualit'Equidés	FESTA	07 72 18 65 54
Choisir, Mettre en place et valoriser les couverts végétaux	Hum's	06 74 45 71 93
Nutrition des plantes et fertilité des sols		
Les principaux ravageurs et maladies en espaces verts	ASTREDHOR	01 53 91 45 00
Formation en ligne - Méthode la Cense savoir éthologique 1 et 2	Haras de la Cense	01 30 88 49 00
Initiation à la lactofermentation	Les Champs des Possibles	06 51 34 31 24
Bâtir et tester sa stratégie de commercialisation	BIPILOTE FORMATION	06 79 32 12 80
Mise en œuvre du maraîchage sur sol vivant	POLLEN FORMATION	06 86 41 04 11

Ces formations sont ouvertes à tous. VIVEA prend en charge tout ou partie des frais de formation de ses contributeurs non salariés chefs d'entreprises agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux.



Vous partez en formation : ayez le réflexe remplacement

Vous pouvez vous faire remplacer pour suivre une formation, sans aucune charge administrative.

Le remplacement se déroule soit le jour même de la formation, soit un autre jour à votre convenance (dans un délai de 3 mois et selon la disponibilité des agents de remplacement).

Tarifs de remplacement : de 18 € à 75 € (en fonction de la durée de la formation et de votre âge)

N'hésitez pas à contacter votre service de remplacement.

Service de remplacement Seine-et-Marne – Séverine MORET : 01-64-79-30-56 ou remplacement77@gmail.com

Service de Remplacement en Agriculture d'Ile de France – Nelly VETTESE : 01-39-53-73-94 ou contact.sraif@orange.fr

Toutes les formations de France agréées par VIVEA sont disponibles sur www.vivea.fr, à l'onglet : choisir une formation

